

Canton	Nom / prénom	Commune de résidence
Dans l'Aude		
ALAIGNE	CHILLARON Roger	Belvèze du Razès
ALZONNE	DEDIES Alain	Villesèquelande
AXAT	DELMAS Alain	Salvezines
BELCAIRE	SAVY Francis	Mazuby
BELPECH	NAUDINAT Robert	Mayreville
CAPENDU	MOLINIER Jean	Floure
CARCASSONNE	CHARBONNEL Marie Agnès	Pennautier
CASTELNAUDARY Nd	GUIRAUD Nadège	Verdun Lauragais
CASTELNAUDARY Sd	DARDIER Michel	Mireval
CHALABRE	BOUDET Michel	Caudeval
CONQUES	MALRIC Paul	Villalier
COUIZA	LE MASSON Richard	Camps sur Agly
COURSAN	PINEL Jean	Coursan
DURBAN	MONTLAUR Jean-Claude	Albas
FANJEAUX	RIVES Jean	Bram
GINESTAS	BADIA Ginette	Bize Minervois
LAGRASSE	CARBONNEAU Roger	Lagrasse
LEZIGNAN	BONNAVENC Georges	Luc sur Orbieu
LIMOUX	FAU Jean	Magrie
MAS CABARDES	OULES Carole	Roquefère
MONTREAL	LAFITE Jean	Alairac
MOUTHOMET	BERATO Monique	Soulatge
NARBONNE Est	SERENA Etienne	Narbonne
NARBONNE Ouest	FRAÏSSE Gérard	Marcorignan
NARBONNE Sud	COPPENET Alain	Narbonne
PEYRIAC Mvois	MICHEAU Jacques	Peyriac Minervois
QUILLAN	TOUSTOU Jean	Espéraga
SAINT HILAIRE	CARBONNEL Jean louis	Saint-Hilaire
SAISSAC	COUTURIER Patrice	Saissac
SALLES	BATIGNE Robert	Salles sur l'Hers
SIGEAN	ALBERT Christine	Sigean
TUCHAN	DAURAT FORT Jean	Tuchan
Dans les Pyrénées-Orientales		
ARGELES SUR MER	CAVILLE Pierre	Saint André
ARLES SUR TECH	BARTHEL Pascal	Arles sur Tech
CANET EN ROUSSILLON	CALDERE Gabrielle	Villelongue/Sque
CERET	PICAMAL Jean Pierre	St Jean Pla de Corts
COTE RADIEUSE	SANCHEZ Joseph	Alénia
COTE VERMEILLE	FERRER Jean Pierre	Banyuls sur Mer
ELNE	INGLES Anne Marie	Elne
LATOUR DE FRANCE	FLETA Brigitte	Estagel
MILLAS	BERENQUER Roger	Millas
MONT-LOUIS	CASTELLO René	Formigüères
OLETTE	BOBE Monique	Souanyas
PERPIGNAN	PARELLA Henri	Perpignan
PRADES	SELVA Guy	Los Masos
PRATS DE MOLLO	LLANOS Marcel	St Laurent de Cerdans
RIVESALTES	CABARIBERE José	Rivesaltes
SAILLAGOUSE	MAURELL Maria	Palau de Cerdagne
SAINT ESTEVE	BONZOMS Marie Thérèse	Baixas
ST LAURENT SQUE	BARTRINA Eliane	St Hippolyte
ST PAUL FENOUILLET	MORER Didier	Ansignan
SOURNIA	GRIEU Jean François	Tarérach
THUIR	PARAIRE René	Terrats
TOULOUGES	PAGES Bernard	Toulouges
VINCA	JARQUE François	Marquixanes

EMPLOYEURS

SIMPLIFIEZ L'EMBAUCHE AVEC TESA

Le TESA, Titre Emploi Simplifié Agricole, regroupe dix formalités en un document unique (6 au moment de l'embauche, 4 à l'issue du contrat) et permet la réalisation du bulletin de salaire. Vous pouvez embaucher avec Tesa des salariés durant 3 mois maximum.

La MSA envoie début août le dossier « vendanges 2005 » reprenant toutes les informations utiles à l'embauche et un carnet TESA.

**N'oubliez pas
que le volet
d'embauche
TESA
doit nous
parvenir
avant le début
du travail**

L'EMBAUCHE DE SALARIÉS ÉTRANGERS

Si vous recrutez des salariés étrangers, demandez à voir les originaux des titres de séjours ou de travail. Vous pouvez vérifier leur validité en contactant la brigade mobile de recherche de la Police aux Frontières.

Aude : Tél 04 68 48 42 40 et Fax 04 68 48 55 05

P-O : Tél 04 68 55 72 22 et Fax 04 68 68 16 26

INTERNAUTES

Que vous surfiez dans un cadre professionnel ou privé, le site de la MSA www.msa11-66.fr peut vous rendre des « services sécurisés ». Pour les utiliser, vous devez vous inscrire au préalable. Les transactions en ligne sont protégées par un cryptage, afin d'assurer la confidentialité des informations destinées exclusivement à la MSA.

A titre individuel, vous pouvez nous signaler un changement d'adresse postale ou demander une attestation de paiement de prestations familiales. Vous pouvez également consulter en ligne vos droits maladie et les paiements effectués avec le détail des actes.

Les entreprises peuvent : notifier un changement d'adresse postale, réaliser un bulletin de salaire, déclarer les salaires versés, enregistrer une déclaration unique d'embauche ou un accident du travail salarié. Elles peuvent aussi consulter les factures d'assurances sociales.

Mode d'emploi du www.msa11-66.fr

- Page accueil : cliquez sur la case « inscrivez-vous ».
- Remplissez le questionnaire : N° d'immatriculation, adresse postale, e-mail. La MSA confronte vos informations à celles de ses fichiers. Logique : seuls nos adhérents ont le droit de consulter les données les concernant !
- Un identifiant et un mot de passe sont délivrés par courrier (patientez 1 à 2 semaines).
- Lors de votre connexion, entrez les données en respectant les chiffres, les lettres minuscules ou majuscules. Puis modifiez le mot de passe par un code plus facilement mémorisable.

SALARIÉS

La MSA gère les prestations en matière de santé, famille et retraite pour tous les salariés agricoles, y compris les saisonniers de quelques mois. La sécurité au travail vous concerne également.

TRAVAILLEZ EN CONSERVANT VOS PRESTATIONS

Vous pouvez cumuler deux revenus : celui d'un emploi salarié et celui lié à une prestation. Prenons deux exemples : le RMI et la retraite.

* Vous reprenez un travail tout en conservant l'intégralité du RMI durant 2 trimestres de paiement. Durant les 3 trimestres suivants, le RMI est réduit (RMI - 1/2 revenus du trimestre précédent).

Ensuite, si vos salaires sont supérieurs au RMI, celui-ci n'est plus versé. A l'inverse, s'ils sont inférieurs, vous percevez un complément jusqu'à hauteur du RMI.

Dès la fin du contrat de travail, vous recevez à nouveau 100% du RMI.

* Si vous êtes retraité, vous pouvez reprendre un emploi dans tous les secteurs d'activité et même chez votre ancien employeur après une interruption de 6 mois.

Toutefois, le cumul du salaire et des retraites de salarié (régime de base + régime complémentaire) doit rester inférieur au dernier salaire perçu avant la retraite. N'oubliez pas d'informer



par écrit la MSA de votre rémunération et des coordonnées de votre employeur.

Pensez à :

Présentez une pièce d'état civil à votre employeur, afin qu'il remplisse toutes les formalités nécessaires à votre embauche et à votre couverture sociale.

- Renseignez-vous sur vos possibilités de travail, auprès de l'organisme qui verse vos prestations (Assedic, MSA, Caf...). Les conditions varient selon votre situation.

Choisir un médecin traitant

Début juillet, vous êtes plus de 50 % à nous avoir déclaré votre médecin traitant. Si vous ne l'avez pas encore choisi, il est inutile de vous précipiter à son cabinet. Donnez-lui le formulaire lorsque vous le consulterez pour une raison médicale. Aucune pénalité ne sera appliquée lors du premier rendez-vous après le 1^{er} juillet. Si votre médecin traitant est également référent, cette option continue durant une année (tiers payant).

Choisir un médecin traitant, c'est s'inscrire dans un « parcours de soins coordonné ». Vous devez consulter ce professionnel en premier lieu. C'est lui qui



vous orientera si nécessaire vers un confrère généraliste, spécialiste, hospitalier... Ce dernier communique en retour les informations à votre médecin traitant.

Le parcours est respecté, même si vous ne consultez pas votre médecin traitant, en cas d'urgence, d'éloignement de votre domicile, ou d'indisponibilité de votre médecin. De même, vous pouvez voir en libre accès un gynécologue, un ophtalmologue, un psychiatre, neuropsychiatre et neurologue. Toutes ces informations seront enregistrées sur la nouvel-

le feuille de soins. Des sanctions financières en cas de non respect du parcours de soins sont prévues dans le dispositif.

Un chèque pour les projets jeunes

Pour leur permettre de réaliser un projet d'animation du milieu rural, la MSA attribue une bourse à des jeunes de 15 à 25 ans. Deux projets ont été primés dans les Pyrénées-Orientales. Le Festival Court Médie a reçu un chèque de 700 € à Saint Esteve le 29 juin. Ce festival de court métrage humoristique, tout public et intergénérationnel, s'est tenu du 18 au 20 février. Les jeunes de Saint-Paul de Fenouillet ont reçu 800 € le 4 juillet pour l'organisation d'un séjour découverte.



Renseignements pour les PO au 04 68 55 60 70, dans l'Aude au 04 68 11 77 37.

Un conciliateur MSA

Lors de difficultés liées à la réforme de l'assurance maladie (choix d'un médecin traitant, obtention d'une consultation avec un spécialiste, accueil de votre caisse...), vous pouvez recourir gratuitement au conciliateur de la Fédération 11 et 66. Celui-ci est à l'écoute de tous : adhérent et ayant droit, professionnel de santé... Il émet des avis, cherche des compromis et propose des solutions à l'amiable. Il peut vous aider tant dans vos relations avec votre MSA, que dans celles avec des médecins.

Adresse : MSA, Lydia Castilla, 6 rue du palais, 11000 Carcassonne.

Accidents de travail

Afin d'améliorer l'attribution des prestations et de se rapprocher du traitement réservé aux autres professions, les chefs d'exploitation avec un taux minimum d'incapacité permanente de travail de 30 % bénéficient maintenant d'une rente « accidents du travail ». Cette prestation concerne tous les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle depuis le 1^{er} avril 2002, pour lesquels la commission des rentes a reconnu un taux minimum de 30 % d'Incapacité Professionnelle Permanente.

Concours « Pré vert »

Les élèves de 4^e technologie du Lycée Beau Soleil à Céret, ont reçu de la MSA P-O le 17 juin le prix « PRE VERT », pour leur montage vidéo.

Chaque élève a reçu un certificat, et un « livre de Padrine » écrit par des retraités d'Ille sur Têt, sur les traditions et l'art culinaire.

Le concours s'adressait aux élèves des classes des collèges des communes de moins de 30 000 habitants. Ils devaient illustrer la phrase « Grandir/Vieillir : c'est quoi ? ».

Bien que n'ayant pas été retenu sur le plan national, ce projet méritait d'être valorisé pour l'investissement et la réflexion menés au sein de l'établissement.



PLUS PROCHES POUR ETRE PLUS SOLIDAIRES

Les conseils d'administration sont désormais bien en place et se sont attaqués aux tâches du nouveau mandat ; mais seuls ils ne peuvent pas tout ! Nous revendiquons comme des caractéristiques fortes de notre régime la proximité et la gestion décentralisée et démocratique.

Etre en proximité est un impératif pour assurer le service à des adhérents répartis, parfois de façon très diffuse, sur l'ensemble des communes et cantons ; cette présence rapprochée est assurée au quotidien par nos équipes administratives, sociales et médicales.

Mettre en œuvre ou renforcer une vraie décentralisation sur le territoire de nos départements est un challenge qu'il nous faut relever.

Sur chaque canton, rappelons-le, neuf personnes ont été élues pour représenter leur collègue (exploitants avec ou sans main-d'œuvre et salariés) mais au-delà, ils acceptent de se mettre au service de tous.

Nous n'avons plus désormais de représentants dans chaque commune. Moins nombreux, il faut donc que les élus soient mieux formés, mieux organisés, plus motivés.

Nous avons donc choisi, pour l'ensemble de la Fédération Grand Sud, de nous structurer en bureaux cantonaux ayant chacun à leur tête un Président.

Lors de récentes rencontres intervenues dans chaque département, quelques objectifs majeurs ont été définis :

- mieux faire connaître par tous les adhérents les coordonnées de chaque Président (cf. pages centrales) et informer les partenaires locaux (Conseiller Général notamment) de leur rôle

- définir des projets de travail, permettant de s'investir aux côtés de partenaires locaux dans des actions dans divers domaines (Action Sociale, Prévention Santé Sécurité au Travail, etc)

- être à l'écoute des demandes particulières pour assurer, entre la Caisse et ses adhérents, un véritable lien particulièrement utile en période de crise.

C'est seulement au prix des efforts que nous saurons développer que nous pourrons répondre au mieux à ce que vous attendez de nous.

Jean-Marie SERRE
Président de la MSA
des Pyrénées-Orientales
Président délégué de la
Fédération MSA Grand Sud

Claude BERTOLLOTTI
Président de la MSA
de l'Aude
Président de la Fédération
MSA Grand Sud

PRATIQUE

« vendanges 2005 » :

- envoi, comme chaque été, à 3 685 viticulteurs audois ayant plus de 5 ha de vignes et 2 107 viticulteurs des P-O avec plus de 2 ha, d'un dossier comprenant un carnet TESA et toutes les informations pour embaucher.

Employeurs :

- TESA est en ligne. Vous pouvez remplir les déclarations sur www.msa11-66.fr ou www.net-entreprises.fr. Inscrivez-vous afin de recevoir, une à deux semaines plus tard, par courrier, un code confidentiel permettant d'accéder aux services sécurisés.